

La Macronie interdit les échantillons non sollicités par les consommateurs...

écrit par Maxime | 26 mai 2024





Certes, les échantillons sont avant tout un produit « marketing », autrement dit une technique commerciale pour promouvoir un produit en permettant au consommateur de jouir d'une petite partie de ce produit.

Il s'agit ni plus ni moins d'allécher le potentiel acquéreur du produit, en s'adressant à ses sens.

L'échantillon est ainsi également une figure poétique.

En effet l'échantillon s'adresse à nos sens, qu'il s'agisse de le sentir ou de le manger. Et pourquoi pas de le toucher

ou de le voir simplement, voire de l'entendre, même si les 3 sens que sont l'ouïe, la vue et le toucher ne sont pas sollicités généralement par les échantillons. C'est moins le cas à l'ère de la musique numérique où l'on peut parfois écouter un extrait d'une musique gratuitement, ce qui constitue un échantillon auditif. Un échantillon visuel se conçoit pour un film par exemple dont on permettrait de visionner des extraits. Les films pornographiques, les spectacles dénudés ont toujours fonctionné ainsi. Une prostituée qui fait le tapin dans la rue n'est-elle pas un échantillon visuel du plaisir à venir ?

On pourrait imaginer des échantillons destinés à être touchés, qu'un créateur de vêtements adresserait à de ses « prospects », potentiels clients... L'éleveur qui fait un salon canin pour vendre ses chiots ne propose-t-il pas des échantillons de ce que le chien pourrait apporter aux acquéreurs potentiels, quand il leur permet de les toucher, caresser, jouer avec... Bref les échantillons sont partout, ils sont la vie !

Le quotidien ne cesse de nous offrir des échantillons de plaisirs potentiels, des échantillons de dangers potentiels aussi... La vue d'un beau paysage est un échantillon de la promenade qu'on pourrait y faire... L'odeur qui se dégage d'un commerce alimentaire est un échantillon du plaisir procuré par la consommation des mets qui y sont commercialisés... Notre courte vie n'est-elle pas elle-même un échantillon de ce qu'est l'existence prise dans sa globalité, à travers les âges, les espaces, les points de vue si multiples qu'ils sont finalement incommensurables. Alors allons plus loin, l'échantillon c'est la vie.

Même nos idées ne sont qu'un échantillon de la vérité, ou de l'erreur. Personne ne peut tout savoir et le plus grand savant n'a qu'un échantillon de tout ce que la connaissance englobe dans l'absolu. On passe notre existence à essayer d'accroître l'échantillon de ce qui constitue pour nous le

bien.

La Macronie qui aime tant interdire, car c'est ainsi qu'une dictature se fait respecter, et contraindre, interdit désormais les échantillons qui sont remis au consommateur sans qu'il l'ait demandé.

<https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A17359>

La dictature écologique en marche tient en effet l'échantillon pour un déchet anti-écologique, au même titre que le ticket de caisse qui lui aussi ne peut désormais plus être remis au consommateur qu'à sa demande, consommateur qui l'aura dans le baba s'il oublie de réclamer son ticket alors qu'un produit acheté lui aura causé un préjudice (par exemple un aliment dangereux ou un produit défectueux).

Les Macronards partent du principe que si le consommateur n'a pas demandé l'échantillon, il y a de fortes chances qu'il finisse à la poubelle... horresco referens !

Il faut donc interdire la distribution gratuite d'échantillons si elle n'a pas été sollicitée...

De ce fait, il ne sera par exemple plus possible de mettre dans des boîtes aux lettres un échantillon de parfum invitant à découvrir de nouveaux plaisirs olfactifs, ou d'en glisser dans la poche remise au client lors d'un achat...

Interdit encore de distribuer ainsi des échantillons de produits cosmétiques comme cela se pratiquait couramment...

Ah, mais j'oubliais, même les poches plastiques jetables sont interdites depuis 2017...

Et j'oubliais aussi que sur une partie du territoire, la publicité ne peut être glissée dans les boîtes aux lettres que si l'autocollant « oui pub » y a été collée.

<https://www.ecologie.gouv.fr/ouipub/>

Cette nouvelle loi est en tous cas un échantillon de la connerie dont est capable la Macronie.

L'art de chercher dans les moindres recoins les moyens d'emmerder les Français sous prétexte écologique, de les faire culpabiliser... de faire de leur quotidien un pain sec, sans beurre, où le plaisir d'être surpris devient criminel. Car c'est cela que renferme finalement l'échantillon qui n'a pas été sollicité, le plaisir d'être surpris agréablement par l'intention certes très mercantile du commerçant qui cherche à vendre son produit.

L'échantillon gratuit, je n'en démords pas, était un petit objet poétique. Bien souvent l'échantillon est le seul moyen pour des Français de profiter un petit peu d'un produit luxueux (par exemple un parfum). Il a une valeur symbolique et populaire que ne peuvent évidemment pas comprendre Macron ou Attal nés avec une cuillère en argent dans la bouche...

Mais on a bien compris qu'avec ce gouvernement, à part aller à la mosquée et trier ses déchets, on n'a plus le droit de faire grand chose et que les temps sont devenus particulièrement rigoristes et tristes.